

Commune de CANY-BARVILLE

COMPTE-RENDU – DU
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 19 janvier 2009

Le Conseil Municipal de CANY-BARVILLE réuni en séance ordinaire, le **LUNDI 19 JANVIER 2009** à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire de CANY-BARVILLE.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs MAILLARD – GOUDSMETT – FONTAINE - BAUDRY – Madame CARPENTIER
Adjoints
Mesdames AUGER – DOULET – BAILLET – GERVAIS – HERVIEUX – MARCHAND
Conseillères Municipales
Messieurs LEVIEUX – DECURE – MOLETTE – LARGILLET – GONCALVES –PELLEZ –
MARCHIS - STEPHAN– Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Pierre-Yves JEGAT (pouvoir à M. BAUDRY)
Monsieur Emmanuel COTTIN (pouvoir à M.LEVIEUX)
Madame FLEURY-LEGENDRE - Excusée

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Benoît MARCHIS.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h35. Il donne lecture de l'ordre du jour et sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour ajouter quatre dossiers à l'ordre du jour :

- Personnel : conventions de stage avec l'établissement HORTITHEQUE
- Opération « navette gratuite » - convention avec Visiocom
- Vente de patrimoine HLM par Immobilière BASSE SEINE – Résidence du Bois Leroy
- Tarif des vacations funéraires versées aux gardes-champêtres.

Le conseil municipal accepte d'inscrire ces 4 sujets à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente le 1^{er} dossier :

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE, DE LA PERCEPTION ET DE 2 LOGEMENTS - LOT 2
CHARPENTE – Marché négocié en procédure adaptée – signature du marché :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure a été lancée en juillet dernier, dans le cadre d'un marché négocié, pour les travaux d'aménagement de la mairie, de la perception et de 2 logements, sis Place Robert Gabel.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 août 2008, a décidé de retenir toutes les candidatures. Elle s'est réunie à nouveau le 17 novembre 2008 pour ouvrir les plis contenant les offres.

Après analyse des offres par le cabinet AUVRAY-DEBAILLAY, maître d'œuvre, et négociations, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 5 décembre 2008, a décidé de retenir les entreprises, et de déclarer le lot 2 - Charpente, infructueux. Une consultation est relancée pour ce lot infructueux.

Le 07 janvier 2009, il a été procédé à l'ouverture des nouvelles offres pour le lot 2. Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

- SARL OMER Matthieu – rue Hochet à Saint Valery-en-Caux
- Entreprise DUCROC à Vittefleury
- Entreprise CALLAIS à Autretot
- SARL EMO à Saint Valery-en-Caux

Une négociation et ajustement des surfaces à traiter a eu lieu en date du 12 janvier 2009, conformément à l'analyse des offres, et aux résultats de la négociation, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL OMER, 16 Rue Hocquet à SAINT VALERY EN CAUX .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché à passer avec l'entreprise OMER ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

CONVENTION ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC – EXERCICE 2009 :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Jeanne d'Arc.

En 2009, le nombre d'élèves de CANY est de 21 en primaire et 15 en maternelle.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 2,00 %, soit : **11.190,45 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 27 Juillet 1984. Un acompte de 7.500 € sera versé fin Janvier 2009.

Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2009 – Article 6558.

2 voix contre

5 abstentions

CONCESSIONNAIRE DU DROIT DE PLACE SUR LE MARCHÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de renouveler la convention passée avec le concessionnaire des droits de place sur le marché, et de fixer la redevance annuelle et le tarif applicable au 1^{er} avril 2009.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour renouveler la convention et à fixer la redevance annuelle due par le concessionnaire à **6.800 €** et le prix du mètre linéaire à **0,58 €** à dater du 1^{er} avril 2009.

Monsieur le Maire déplore le manque de civisme des marchands ambulants qui abandonnent sur la place Robert Gabel et sur le Champ de Foire, divers déchets et détritrus, en fin de marché. Il serait souhaitable que ces exposants récupèrent leurs résidus.

Monsieur DECURE demande que le concessionnaire fournisse en amont de la Fête foraine, la liste des forains exposants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la commune, avec le concessionnaire fixant le montant de la redevance annuelle due par le concessionnaire à 6.800€.
- fixe le montant du mètre linéaire à 0,58€, à compter du 1^{er} avril 2009.

6 abstentions

SECURITE : RONDES NOCTURNES

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat a été passé avec la société SECURITE-OUEST-SERVICE pour assurer des rondes nocturnes de sécurité permettant la surveillance particulière des bâtiments communaux.

Ce contrat a expiré le 31 décembre 2008 et Mr le Maire propose la signature d'un nouveau contrat avec la société SECURITE OUEST SERVICE, pour l'exercice 2009. L'offre s'élève à 1.067,14€ HT par mois (tarif identique à celui de 2008).

Le conseil municipal est invité à délibérer, puis à l'unanimité,

* autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société SECURITE OUEST SERVICE pour un montant mensuel de 1.067,14€ HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2009 – article 6282 – frais de gardiennage.

Mr STEPHAN demande qu'une nouvelle consultation soit organisée pour l'exercice 2010.

MISE A DISPOSITION DU PETIT LOGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des Bassins Versants vient de recruter un jeune technicien, qui arrive d'une autre région.

Un appartement va lui être attribué prochainement. En attendant, Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition le petit logement de l'ancienne mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation à 200€ par mois pour la consommation des fluides, à compter du 1^{er} janvier 2009.

OPERATION TICKET SPORT : attribution d'une subvention au club de bowling

Dans le cadre de l'opération « ticket-sport » pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2008, le club bowling a proposé des activités pour les enfants, et a engagé une dépense de 351€ pour la location des pistes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 351€ au Club de bowling.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2009 – article 6574.
2 abstentions

MISE EN VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de vendre des parcelles à bâtir, à savoir :

- un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 629m², à extraire d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrée section AH n°38, situé angle de la rue Verte et de la route de Bosville – zone UD du plan d'occupation des sols.
- deux terrains à bâtir d'une superficie d'environ 849 m² chacune, à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section AI n°292, situé rue des Criquets – zone UE du plan d'occupation des sols.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le principe de mettre en vente ces terrains non viabilisés, et de confier à Maître Stephen DU CRAY, notaire à Cany-Barville, les démarches préalables aux cessions des parcelles.

Monsieur LEVIEUX demande si le transfert de « l'espace-jeux » pour les jeunes est prévu. Des informations sont transmises aux conseillers, sur les différentes possibilités d'équipements d'espaces-jeux pour les jeunes. Monsieur le Maire précise que ces réflexions sont menées de manière conjointe avec l'implantation du PAJ (point d'accueil jeunes). Cette délibération de principe est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose ensuite la demande de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, qui souhaite que les communes mettent gracieusement à sa disposition, des terrains constructibles pour réaliser 3 pavillons HQE® sur le territoire communautaire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à cette proposition qui doit permettre d'inscrire notre commune dans une démarche de développement durable.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Dans le cadre de l'accueil scolaire des enfants des communes extérieures, et de la participation aux frais de fonctionnement des écoles, un titre de recettes a été émis au cours de l'exercice 2005, au nom de la commune du Hanouard pour une valeur de 1.600€.

La commune du Hanouard n'ayant pas délibéré favorablement pour le règlement de cette participation, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur le titre de recettes n° 1171-2005 d'un montant de 1.600€.

Il est précisé qu'après négociations avec Mr le Maire du Hanouard, les titres émis en 2006 et 2007, pour le même objet, seront honorés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Personnel : Conventions de stage avec l'établissement HORTITHEQUE – Participation financière

La commune accueille deux jeunes stagiaires, au sein du service « espaces verts », en apprentissage au centre de formation professionnelle HORTITHEQUE à Fauville en Caux.

Il est demandé à la commune, la prise en charge financière, qui correspond au différentiel entre le barème applicable et la prise en charge de la Région Haute-Normandie, soit 10% du barème.

Les stagiaires concernées sont :

- une apprentie, en formation au CAPA Production florale et légumes, du 15/09/2008 au 31/08/2010.

Une participation financière d'un montant de **386,80 €** devra être versée par la commune de CANY au Centre de Formation pour cette apprentie.

- Une apprentie, en formation au BPA TPH RENOV (travaux des productions horticoles), du 15/09/2008 au 31/08/2010.

Une participation financière d'un montant de **480,00 €** devra être versée par la commune de CANY au Centre de Formation pour cette apprentie.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de prise en charge financière à intervenir.

Opération « Navette gratuite » : convention avec VISIOCOM

Monsieur le Maire communique à l'assemblée, compte-rendu de son rendez-vous avec la société VISIOCOM. Cette agence de conseil en communication propose la mise à disposition d'un véhicule de type mini-bus 9 places. Ce véhicule serait mis à la disposition des associations locales, assurerait la desserte des hameaux les jours de marché, et la desserte du cimetière.

La commune en contrepartie, s'engage à ce que ce véhicule, circule régulièrement dans la ville, prendra en charge les frais d'assurances, d'entretien et de réparation, l'éventuel surcoût de l'écotaxe, la carte grise et le carburant.

La société VISIOCOM financera cette mise à disposition par l'apposition d'annonces publicitaires sur ledit véhicule. La liste des fournisseurs de la commune sera transmise à la société VISIOCOM. Cette dernière se charge de la vente des encarts publicitaires à apposer sur le véhicule.

Une convention formalisant les engagements de chacune des parties a été signée en date du 29/12/2008, sachant toutefois que la société VISIOCOM se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente convention si un minimum d'annonceurs ne pouvait souscrire à cette opération.

La présente convention est établie pour une période de 3 ans renouvelable une fois par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dispositif de la convention, qui prendra effet à la date de livraison du véhicule.

VENTE DE PATRIMOINE H.L.M. PAR IMMOBILIERE BASSE SEINE – résidence le Bois Leroy :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'IMMOBILIERE BASSE SEINE a l'intention de procéder à la cession, au profit de ses locataires, de 26 pavillons jumelés avec garage, sis résidence le Bois Leroy, allée des Chênes, Sapins, Hêtres et rue des Fougères.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation qui a garanti l'emprunt doit donner un avis sur toute décision d'aliénation d'un logement locatif social.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, émet un avis favorable sur ce projet de cession des pavillons aux locataires occupants.

1 abstention

TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES VERSEES AUX GARDES CHAMPETRES :

Par délibération en date du 06/10/2008, le Conseil Municipal a décidé de réviser le tarif des vacations funéraires versées aux gardes champêtres, et en a fixé le tarif à 18€ à compter du 01/10/2008.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2213-14,

La loi n° 2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire, parue au JO du 20/12/2008, dans un souci de simplification et de réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance, prévoit une réforme des vacations funéraires.

Les opérations soumises à la surveillance des gardes-champêtres sont les suivantes :

- transport de corps hors de la commune de décès
- opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de la reprise des concessions funéraires)
- opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

Le montant unitaire des vacations funéraires devra désormais s'établir entre 20 et 25€.

Ces vacations sont à la charge des familles, et reversées aux gardes-champêtres qui assurent ces prestations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif d'une vacation funéraire à 20€, à compter du 1^{er} février 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme :

Monsieur le Maire donne communication du bilan d'activités 2008 du service Urbanisme.

Remerciements :

Il donne lecture de différents messages de remerciements exprimés à l'occasion des manifestations de fin d'année, et des vœux pour la nouvelle année.

De nombreux courriers de remerciements sont parvenus pour les colis de Noël distribués aux anciens de la commune, qui ont été très satisfaits de ces présents. Monsieur le Maire exprime tous ses sincères remerciements aux personnes bénévoles qui se sont occupés de la confection et la distribution de ces colis.

Réunion publique :

Monsieur le Maire souhaite reconduire l'année prochaine, la cérémonie de vœux qui permet d'établir un bilan de l'activité municipale et de présenter les projets. Il fait part de son intention d'organiser au cours du 1^{er} semestre 2009, une nouvelle réunion publique, pour présenter plus en détail les projets communaux et permettre à l'assistance de s'exprimer.

Direction des Routes :

A l'invitation du Département de Seine-Maritime, une délégation communale a assisté à la réunion annuelle de la Direction des Routes. L'absence de représentation de la CCCA a été constatée, et regrettée. Une réunion de concertation entre les différents acteurs doit être initiée, afin de programmer les aménagements de sécurité à réaliser sur le territoire de la commune. L'augmentation du transit des poids lourds, et de la vitesse des véhicules aux entrées de ville deviennent des points sensibles à traiter. Une étude de circulation à l'entrée de la rue Georges Carel démontre que plus de 85% des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse.

Manifestation Louis BOUILHET :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PELLEZ, pour présenter les animations qui seront mises en place en l'honneur de Louis BOUILHET. Mr PELLEZ rappelle que ces travaux sont menés dans le cadre des activités d'arts plastiques du collège. Des moulages du buste de Louis BOUILHET seront réalisés dans différents matériaux. Cette manifestation en la mémoire de Louis BOUILHET est organisée tous les 5 ans à Cany, et se tiendra le second week-end de juin.

Mme MARCHAND informe du retraitage de la biographie de Louis BOUILHET. Elle présente l'offre de l'éditeur. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le principe de la commande de 35 volumes au prix préférentiel de 17,55€.

La séance est levée à 23H10